

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-:-

Nombre de conseillers
en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

**L'an deux mil vingt-quatre,
le 26 février**, à dix-neuf heures,
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance
publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire**.

Date de la convocation : 19/02/2025

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1^{ère} adjointe, M.
JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. RICHARD Guy, TELLIER Adrien et PANNETIER
Stéphane, Mme ADET Florence

Excusée : Mme FAGNOT Cendrine

Absent : M. LÉVEILLÉ David

M. PANNETIER Stéphane été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/05 :

ECOLE - Délibération rythmes scolaires pour la rentrée 2025/2026 -

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'un sondage a été organisé auprès des parents par l'Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2025/2026. Au vu du résultat, la majorité des parents d'élèves du RPI (51,9% contre 48,10%) sont favorables au maintien de la semaine à 4,5 jours d'école.

Le Conseil d'École s'est réuni le 5 février 2025. Du vote qui a eu lieu est ressorti un résultat à égalité des voix. Afin de départager cette situation, ainsi qu'il en avait été décidé lors de la réunion préparatoire au sondage à laquelle les parents, les instituteurs et les maires étaient représentés, un second vote a été réalisé par les maires. Le résultat de ce second vote est de 3 voix pour les 4 jours et 1 voix pour les 4,5 jours.

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption de la semaine de 4 jours pour la rentrée 2025/2026.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré et procédé à un vote :

- ADOPTE la semaine de 4 jours pour la rentrée 2025/2026 (cette décision étant adoptée à 4 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention).
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-PIERRE-SUR-ERVE' around the perimeter and '(Mayenne)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure on horseback. The signature is written in a cursive style, extending from the left side of the seal.